

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2170

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Abelton Invest S.A.	104116	EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.	104160
Acergy S.A.	104118	Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	104160
Aquilon S.A.	104119	Farton Holdings S.A.	104158
Best Way Invest S.A.	104117	Farton S.A.	104157
Cominvest Rolling Europa Bonus Chance Fonds 2	104156	Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.	104157
Courtignac S.A.	104114	Filaine S.A.	104158
Delanceau Strategies S.A.	104114	Finance and Development Holding S.A.	104157
Delta Yachting Luxembourg S.A.	104156	Fitox Soparfi AG	104159
Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l.	104159	Foxitec S.A.	104117
Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l.	104156	Franmar Holding S.A.	104116
Duet Holding SA	104159	ING (L) Invest	104121
Duet Holding SA	104156	Lacombe Investissement S.A.	104115
Eclat Investments S.A.	104114	Les Marres Investissement	104117
Ecomin S.A.	104116	Liontrust International Funds (Luxem- bourg) SICAV	104120
Edicom S.A.	104160	Maasvest	104123
Edonis Holding S.A.	104160	Marsan Holding S.A.	104121
ERBO GmbH	104158	MI-FONDS (Lux)	104122
ERC Luxembourg Limited	104158	Pastor International S.A.	104118
ES Properties (Stratford) S.à r.l.	104158	Revesta S.A.	104120
Estates S.A.	104122	Société de Promotion pour le Développe- ment des Activités de Services	104115
Euro Apple S.à r.l.	104157	Telemaque	104115
Euro Dinero S.à r.l.	104159		
Euro Gaudi S.à r.l.	104159		
Europressing S.A.	104157		
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny UK S.à r.l.	104160		

Eclat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 63.091.

The Shareholders are hereby convened to attend the postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on *October 28, 2010* at 10.00 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Statutory Auditor (Commissaire aux comptes) for the accounting year ended 31 December 2009;
2. Presentation and approval of the annual accounts for the year ended 31 December 2009;
3. Allocation of the results;
4. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor (Commissaire aux comptes) for the accounting year ended 31 December 2009;
5. Statutory elections;
6. Miscellaneous.

Board of Directors.

Référence de publication: 2010134243/581/20.

Delanceau Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 135.229.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 novembre 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010134244/10/18.

Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 novembre 2010* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010134245/10/18.

S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 15.683.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 18 novembre 2010 à 14.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.P.F. (S.P.D.A.S.)» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Modification des articles 5 et 30.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136249/1267/22.

Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 135.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010134246/10/18.

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 22.648.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de Telemaque SICAV se tiendra le jeudi 4 novembre 2010 à 16.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination.
2. Divers.

Un quorum de la moitié au moins du capital est requis pour le point à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

Référence de publication: 2010134248/1593/15.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 novembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010134247/10/18.

Abelton Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.731.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on November 2, 2010 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010136250/795/15.

Ecomin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 2 novembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2009;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136253/561/18.

Best Way Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.283.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 novembre 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136251/795/15.

Les Marres Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.953.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 20 septembre 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 novembre 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136252/795/19.

Foxitec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 18 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «FOXITEC S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Modification des articles 3 et 9.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136256/1267/21.

Pastor International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.080.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Hugo FROMENT, pour l'exercice de son mandat.
7. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010136254/29/25.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Acergy S.A. (the "Company"), a Société Anonyme Holding R.C.S. Luxembourg B 43.172 having its Registered Office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at the offices of SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Tuesday November 9, 2010 at 12.00 p.m. (local time) for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the Combination with Subsea 7, and accordingly to increase the authorised share capital of the Company to \$900m and, conditional upon and with effect from Completion (as defined in the prospectus), to restate the Company's Articles of Incorporation, as set out in the prospectus, including changing the name of the Company to "Subsea 7 S.A.";
2. To appoint Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald, Mr Dod Fraser, Mr Arild Schultz, Mr Allen L. Stevens and Mr Trond Westlie as the Directors of the Company as from Completion. Additionally, to appoint a ninth Director jointly identified by the Chairmen of Acergy S.A. and Subsea 7 Inc. and proposed for appointment at the Extraordinary General Meeting. Mr Kristian Siem, Sir Peter Mason KBE, Mr Jean Cahuzac, Mr Mel Fitzgerald and such ninth Director to serve for an initial term expiring at the annual general meeting to be held not less than 12 months after Completion, and the initial term of the remaining directors to expire at the then following annual general meeting.

It is a requirement of the Combination Agreement that, at Completion, there be a ninth Director, who shall be independent. The Chairmen of Acergy S.A. and Subsea 7 Inc. will jointly agree the identity of the ninth Director. At the date of this notice, the identity of the ninth Director is yet to be agreed, and a candidate will be proposed at a later date for appointment at the Meeting or at a further General Meeting of the Company. Details of the proposed Combination are set out in the prospectus, which has been sent to eligible shareholders and which is available online at 'www.acergy-group.com/public/AcergySubsea7combination'. The full text of the proposed restated Articles of Incorporation is annexed to the prospectus. The proposed changes to the Articles of Incorporation include an authorisation of the Board of Directors to suspend preferential subscription rights of existing shareholders and a restatement of the objects clause, as set out at the end of this Notice. Biographies of the eight named candidates for appointment as Directors of the Company are set out in the prospectus.

Unless both of the proposed resolutions are approved and the ninth Director's appointment confirmed by a General Meeting, the terms agreed for effecting the Combination will not be fulfilled and the Combination may not proceed.

The Extraordinary General Meeting shall be conducted in conformity with the quorum and voting requirements of Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation.

The Board of Directors of the Company has determined that Shareholders of record at the close of business on Tuesday September 21, 2010 will be entitled to vote at the Meeting and any adjournments thereof.

The Company's Board of Directors recommends that eligible shareholders vote in favour of both of the resolutions to be considered at the Meeting.

September 21, 2010

For and on behalf of the Board of Directors of Acergy S.A.

Sir Peter Mason K.B.E.

Chairman

The deadline for submission of votes for holders of American Depositary Shares is Friday October 29, 2010 and for holders of Common Shares Tuesday November 2, 2010.

Every shareholder is entitled to ask questions related to items on the agenda of the Extraordinary General Meeting.

Proposed objects clause:

"The objects of the Company are to invest in subsidiaries which predominantly will provide subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, in particular for the offshore oil and gas and related industries.

The Company may further itself provide such subsea construction, maintenance, inspection, survey and engineering services, and services ancillary to such services.

The Company may, without restriction, carry out any and all acts and do any and all things that are not prohibited by law in connection with its corporate objects and to do such things in any part of the world whether as principal, agent, contractor or otherwise.

More generally, the Company may participate in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality through the acquisition by participation, subscription, purchase, option or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds or securities; the acquisition of patents and licenses which it will administer and exploit; it may lend or borrow with or without security, provided that any monies so borrowed may only be used for the purposes of the Company, or companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company; in general it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects."

Référence de publication: 2010136257/795/62.

Aquilon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 octobre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «AQUILON S.A., SPF».
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5 :
«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
5. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante «La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010129212/755/42.

Revesta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 octobre 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010130941/534/15.

Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

Shareholders are hereby informed that the extraordinary general meeting of the Company, held on 10 September 2010, did not meet the quorum of fifty (50) percent of the outstanding shares as required under article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, and could therefore not validly deliberate on the agenda items. A second extraordinary general meeting of the Company with the same agenda is thus being convened, which meeting, when validly constituted, will be authorised to take resolutions regardless of the proportion of the capital represented.

Shareholders are therefore invited to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") to be held in the premises of Kremer Associés & Clifford Chance, 2-4, place de Paris, L-1011 Luxembourg on 29 October 2010 at 15.00 CET.

The agenda of the Meeting consists of the following points:

Agenda:

1. Amendment of the first paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation (the "Articles") to read as follows:
"Art. 15. Annual general shareholders' meeting
The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the second Friday in August at 11:00 a.m."
2. Amendment of the first paragraph of article 32 of the Company's Articles to read as follows:
"Art. 32. Accounting year

The accounting year of the Company which began on 1 May 2010 shall terminate on 31 March 2011. Afterwards, the accounting year of the Company shall begin on 1 April each year and end on 31 March of the following year." The shareholders are advised that no minimum quorum of the corporate capital is required and that resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

Shareholders who cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy to vote on their behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of proxy, hereby enclosed, must be duly completed and received (for the attention of Dr. Tobias Lochen) at Kremer Associés & Clifford Chance

2-4, place de Paris

B.P. 1147

L-1011 Luxembourg

Fax-No. (+352) 481385

E-mail: tobias.lochen@kremer.cliffordchance.com

by 27 October 2010 at 15.30 CET (via fax or pdf-document via e-mail in advance please).

Shareholders willing to be personally present at the Meeting in quality of shareholders will have to produce to the board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly, in the books of an authorised agent or in the books of State Street Bank Luxembourg S.A. (49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg).

Directors of Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV.

Référence de publication: 2010129218/755/45.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, was not reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on 28 September 2010, notice is hereby given that a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held before notary at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, on 29 October 2010 at 2.30 p.m. Luxembourg time (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from "ING (L) Invest" to "ING (L)".
2. Amendment of the articles of association of the Company to reflect the change of name of the Company, in particular amendment of Article 1 thereof.

The Meeting will validly deliberate on the agenda regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented. The related resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast by shareholders of the Company at the meeting. Each share is entitled to one vote.

Shareholders are invited to attend the Meeting in person. In case they cannot attend the Meeting, they are kindly asked to complete and to sign a proxy available at the registered office of the Company and to return it to the Legal Department of ING Investment Management Luxembourg S.A. at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg not later than 25 October 2010 at 5.00 p.m. Luxembourg time by fax (fax number: +352 26 19 68 40), followed by the original by regular mail.

Luxembourg, on 29 September 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010129217/755/24.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 octobre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Acceptation de la démission du conseil d'administration, décharge et nomination d'un nouveau conseil d'administration.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, décharge et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit : " La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (" SPF ").
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Modification de l'article 14 des statuts.
7. Ajout aux statuts d'un titre VI " Dispositions générales " et d'un article 19.
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010131540/1267/23.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartment 2007/11/1 of the Issuer are invited to attend a

GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on *November 5, 2010* at 9 a.m., in order to consider the following agenda:

Agenda:

1. Report from the board on the most important actions and decisions made or taken or contemplated to be made or taken by the Issuer or the Target Company in relation to the Real Properties, and in particular regarding an offer for the sale of one of the Securitized Assets.
2. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
3. Miscellaneous

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 9 a.m. on *November 12, 2010* at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholder and shall be blocked until *March 31, 2011*.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010132265/9534/29.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Die Aktionäre der Mi-Fonds (Lux) sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *22. Oktober 2010* um 14:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. Juni 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr vier (4) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens vier (4) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010131533/755/33.

Maasvest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.598.

In the year two thousand and ten, the thirtieth day of August,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Maasvest (the Shareholders), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 30 August 2010 by way of the merger of four unregulated public limited liability companies (namely Ducatibis S.A., Neda S.A., Amarvilis S.A. and Vivivest S.A.) pursuant to four deeds of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deeds have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened at 1.00 p.m. with Mr Martin Mantels, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Bertrand Barthel, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appoints Mr Salvino Ferrante, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes after having been signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all the 10,000 (ten thousand) shares of the Company without nominal value, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euro) are present or represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Conversion of the Company into a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital -specialised investment fund) organised under the Luxembourg act dated 13 February 2007, relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act).

3. Amendment of the corporate purpose of the Company so as to read as follows:

"The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law."

4. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in their entirety so as to reflect items 2 and 3 above.

5. Acknowledgement that the shares issued by the Company have been fully paid up by the Shareholders.

6. Acknowledgement that BDO Audit, with registered office at Le Dôme Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the auditor of the Company (the Auditor) will issue a valuation report confirming the net asset value of the Company calculated in accordance with the restated Articles (in particular, article 12 of the restated Articles) as at the date of the Meeting (the Valuation Report) and that the Company will provide the Shareholders with the Valuation Report as soon as it is available.

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the Meeting, which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the Company into a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (investment company with variable capital - specialised investment fund) organised under the 2007 Act.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the corporate purpose of the Company so as to read as follows:

"The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and restate the Articles in their entirety so as to reflect the second and third resolutions above. As a consequence of such changes, the Articles read as follows:

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable — fonds d'investissement spécialisé in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Maasvest" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Law) (provided

that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by the articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the shareholders (the Shareholders) in these Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Law) by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit within the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issuing document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.4 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer or ownership restrictions;
- (h) currency.

5.5 Each Sub-fund is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Sub-fund. A purchase of shares relating to one particular Sub-fund does not give the holder of such shares any rights with respect to any other Sub-fund.

5.6 A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.7 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.9 At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Classes of that Sub-fund, in accordance with article 29, irrespective of the provisions of article 8 of the Articles.

5.10 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.11 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

6. Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares are issued without par value and must be fully paid upon issue. The shares are not represented by certificates. However, upon the request of the Shareholders, certificates signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board (either by hand, printed or in facsimile) and witnessing the registration of a holder in the register of Shareholders of the Company will be issued by the Company. Delivery of such certificates will be made at the risk and at the cost of the Shareholders concerned.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Each Shareholder shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company.

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.5 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a pledgor and a pledgee. In case a share is held by an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire), the usufruct holder

(usufruitier) will be considered as sole owner in relation to the Company and will therefore exercise all rights attached to that share, unless otherwise provided for in the relevant usufruct agreement or deed.

6.6 The Company may decide to issue fractional shares up to four decimals. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.7 Subject to the provisions of article 10, the Transfer of shares may be effected by a written declaration of Transfer entered in the register of the Shareholders of the Company, such declaration of Transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the Transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class.

7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.6 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for shares.

7.8 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

8. Art. 8. Redemptions of shares. Redemption right of Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of articles 12 and 13 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, provided that any relevant documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and/or conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may discretionarily decide to, at the request of a Shareholder, satisfy (all or part of) the payment of the redemption price owed to any Shareholder in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. Such a Shareholder may incur brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of redemption. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Compulsory redemptions

8.10 Shares may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out under, this article. The Company may in particular decide to:

(a) redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Sub-fund in the Memorandum, if any;

(b) compulsorily redeem shares:

- held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 11.1 of these Articles;
- in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 29 of these Articles;
- held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription documents to the relevant Sub-fund and/or in accordance with the provisions of the Memorandum; and
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription documents, Memorandum and these Articles.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert shares of a particular Class of a Sub-fund held in whole or in part into shares of the corresponding Class of another Sub-fund; conversions from shares of one Class of a Sub-fund to shares of another Class of either the same or a different Sub-fund are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred.

Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Sub-funds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original Shares shall be applied immediately as the subscription monies for the shares in the new Class into which the original shares are converted.

9.7 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8 of these Articles. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.8 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.9 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.10 Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (each a Transfer) of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund is subject to the provisions of this article 10.

10.2 No Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg or any other jurisdiction or subject the Company or any Sub-fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the U.S. Investment Company Act;

and

(d) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) such Transfer be approved ex ante by the Board, such approval not to be unreasonably withheld;

(ii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(iii) the transferee is not a Restricted Person.

10.3 Additional restrictions on Transfer may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect,

voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on Transfer is not complied with.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

Restricted Persons

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any individual or legal entity:

- (a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company; or
- (b) if it may result in a breach of any law or regulation whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); or
- (c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred; or
- (d) if such individual or legal entity is not a Well-informed Investor or is a U.S. Person (as such term is understood under U.S. securities laws);

(such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons).

11.2 For such purposes the Company may:

- (a) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and
- (b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

- (a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or
- (b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or
- (c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or
- (d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a net asset value (the Net Asset Value or NAV) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation day as is stipulated in the Memorandum in respect of each Sub-fund (a Valuation Day). The reference currency of the Company is the Euro (EUR).

12.2 Calculation of the Net Asset Value

(a) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) shall under the supervision of the Company compute the Net Asset Value per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Day. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Day.

(b) For the purpose of calculating the Net Asset Value per Class of a particular Sub-fund, the Net Asset Value of each Sub-fund shall be determined by calculating the aggregate of:

- (i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

(c) The value of the assets shall be determined as follows:

(i) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) the value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market (including units or shares of listed closed-ended underlying funds), is based on the last available price on the stock exchange or other regulated market, which is normally the principal market for such assets;

(iii) the value of assets dealt in on any other regulated market is based on their last available price;

(iv) in the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith pursuant to the procedures established by the Board;

(v) the liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available prices of these contracts on the relevant exchanges and/or regulated markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company, provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(vi) units or shares of open-ended undertakings for collective investment (UCIs) will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of the relevant UCIs or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the underlying fund - other than the administrative agent of the underlying fund) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCIs. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the Board to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events (without limitation): capital calls, distributions or redemptions effected by the UCIs or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(vii) the value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value;

(viii) all other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above subparagraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

(d) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, rely, unless there is manifest error, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or fund administrators, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Board. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the Board.

(e) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with article 13 below.

(f) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/ Class shall be converted in accordance with the procedure set out in the Memorandum. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest whole cent of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

12.3 For the purpose of this article 12,

(a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force as of the Valuation Date; and

(d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board.

12.4 Allocation of assets and liabilities

(a) The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-funds pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Sub-funds are held in one account by an agent of the Company, the respective right of each Sub-fund shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Sub-fund to the relevant account, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Sub-fund, as described in the Memorandum;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

12.5 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the Net Asset Value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) the Net Asset Value per share of each Class in each Sub-fund will be made available to the Shareholders at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent as soon as it is finalised and the Company will use its best efforts to ensure that the Net Asset Value will be established within 2 (two) business days as from the relevant Valuation Day (unless otherwise provided for in respect of a Sub-fund in the Memorandum), although in certain circumstances, the Net Asset Value could be made available later. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(d) the Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.6 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

- (c) all accrued or payable administrative expenses;
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund or Class, the issue of the shares of such Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the shares of such Sub-fund or Class from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

- (a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-fund quoted thereon; or
- (b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-fund would be impracticable; or
- (c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-fund; or
- (d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or
- (e) in circumstances as set out, and in accordance with, article 12.2(e) above; or
- (f) when for any reason the prices of any investment owned by the Sub-fund cannot be reasonably, promptly and accurately ascertained; or
- (g) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company or any Sub-fund(s).

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, conversion or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with as of the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.

13.5 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-fund, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

14. Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members. At any time, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident. The directors of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 5\bis of the Companies Law.

14.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

15. Art. 15. Meetings of the board.

15.1 Meetings of the Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting in Luxembourg, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting in Luxembourg. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if (i) at least the majority of its members is present or represented and (ii) the Chairman is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

15.8 Any director must be physically present at meetings of the Board or be validly represented (as determined under 15.5).

16. Art. 16. Minutes of meetings of the board.

16.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

17. Art. 17. Powers of the board.

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

18. Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. The management of the Company will take place in Luxembourg.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Sub-fund(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Sub-fund(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

19. Art. 19. Binding signatures.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the Chairman and one other member of the Board.

19.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the article 18.1 above.

20. Art. 20. Appointment of investment manager.

20.1 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which relevant entity will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 21 hereof. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

20.2 The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

21. Art. 21. Investment policy and Restrictions.

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2 The Board shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-funds' assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

22. Art. 22. Conflict of interests.

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

22.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

22.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

23. Art. 23. Indemnification.

23.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

23.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

24. Art. 24. Powers of the general meeting of the company

24.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

24.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

25. Art. 25. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

25.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on third Wednesday in May of each year at 11.00 am (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the preceding business day.

25.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

25.3 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

26. Art. 26. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

26.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

26.2 The Board, as well as the auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors (including the Chairman) acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

26.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

26.4 Each share is entitled to one vote, subject to article 11.3.

26.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

26.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (bland) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

26.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

26.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

26.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

26.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

26.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

26.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

26.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

27. Art. 27. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

27.1 The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

27.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

27.3 The provisions of article 26 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

28. Art. 28. Auditors.

28.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

28.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

29. Art. 29. Liquidation or Merger of sub-funds or Classes of shares.

29.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

29.2 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund.

29.3 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 29, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

29.4 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended, for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

29.5 All redeemed shares will be cancelled.

29.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another UCI organised under the provisions of the 2007 Law or the law of 20 December 2002 concerning UCIs, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

29.7 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the article 29.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

29.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another UCI referred to in article 29.6 or to another sub-fund within such other UCI will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a two-thirds majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

30. Art. 30. Accounting year.

30.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

31. Art. 31. Annual accounts.

31.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Law.

31.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

31.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

32. Art. 32. Application of income.

32.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

32.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

32.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

32.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

32.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

32.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-fund.

32.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

33. Art. 33. Custodian.

33.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

33.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

34. Art. 34. Winding up.

34.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

34.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

34.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

34.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

34.5 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

34.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

34.7 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

34.8 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

35. Art. 35. Applicable law.

35.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with article 1.2.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the shares issued by the Company have been fully paid up by the Shareholders.

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the Auditor will issue the Valuation Report and that the Company will provide the Shareholders with the Valuation Report as soon as it is available.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'août,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Maasvest (les Actionnaires), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 août 2010 par la fusion de quatre sociétés anonymes non réglementées (nommément Ducatibis S.A., Neda S.A., Amarvilis S.A. et Vivivest S.A.) en vertu de quatre actes reçus par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Ces actes n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Salvino Ferrante, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant les Actionnaires et par les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée resteront aussi annexées au présent procès-verbal après signature par toutes les parties.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. il ressort de la liste de présence que toutes les 10.000 (dix mille) actions de la Société sans désignation de valeur nominale de la Société représentant l'entière du capital social de la Société s'élevant à 16.825.671 EUR (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante et onze euros) sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée, laquelle est, de ce fait, constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Conversion de la Société en une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007).
3. Modification de l'objet social de la Société de la manière suivante: ""L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers une ou plusieurs filiales organisées afin de détenir directement ou indirectement un ou plusieurs investissements;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007."

4. Modification et reformulation des statuts de la Société (les Statuts) dans leur entièreté afin de refléter les points 2 et 3 ci-dessus.

5. Reconnaissance que les actions émises par la Société ont été entièrement libérées par les Actionnaires.

6. Reconnaissance que BDO Audit, avec siège social au Dôme Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, le réviseur d'entreprises de la Société (le Réviseur d'Entreprises) émettra un rapport d'évaluation confirmant la valeur nette d'inventaire de la Société calculée conformément aux Statuts révisés (en particulier, l'article 12 des Statuts révisés) à la date de l'Assemblée (le Rapport d'Evaluation) et que la Société transmettra aux Actionnaires le Rapport d'Evaluation dès qu'il sera disponible.

7. Divers.

III. l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société en une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la Loi de 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet de la Société de la manière suivante: "L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers une ou plusieurs filiales organisées afin de détenir directement ou indirectement un ou plusieurs investissements;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les Statuts dans leur entièreté afin de refléter la deuxième et la troisième résolutions ci-dessus. Suite à ces modifications, les Statuts sont reformulés de la manière suivante:

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Maasvest" (la Société).

1.2 La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement (la Loi sur les Sociétés) (étant

entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut), ainsi qu'aux statuts de la Société (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les présents

Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique de la Société si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, dans la limite permise par la Loi sur les Sociétés) par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers une ou plusieurs filiales organisées afin de détenir directement ou indirectement un ou plusieurs investissements;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000EUR) dans le délai de douze mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) conformément à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir ses propres finan-

cement, Catégories, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.4 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'action étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

- (a) type d'investisseurs visés;
- (b) structures de frais et de dépenses;
- (c) procédures de souscription et/ou rachat;
- (d) investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;
- (e) droits et politique de distribution, et le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégorie(s) bénéficieront d'un intéressement sous la forme de "carried interest" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;
- (f) cibles de commercialisation;
- (g) restrictions de transfert ou de propriété;
- (h) devises de référence.

5.5 Chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et opère de manière indépendante, chaque portefeuille d'actifs étant investis dans l'intérêt exclusif de ce Compartiment. Une souscription d'actions d'un Compartiment déterminé ne donne au détenteur de ces actions de droit sur aucun autre Compartiment.

5.6 Une Valeur Nette d'Inventaire par action distincte, qui peut différer en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.7 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.8 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.9 Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société rachète toutes les actions dans les Catégories de ce Compartiment, conformément à l'article 29, nonobstant les dispositions de l'article 8 des présents Statuts.

5.10 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.11 En vue de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en Euro s'ils ne sont pas déjà libellés en Euro. Le capital de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront sous forme nominative. Les actions sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées à la souscription. Les actions ne sont pas représentées par des certificats. Cependant, à la demande des Actionnaires, des certificats signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration (par signature manuscrite, imprimée ou par télécopie) et attestant l'enregistrement du détenteur dans le registre des Actionnaires de la Société peuvent être émis par la Société. Ces certificats seront établis au risque et à charge des Actionnaires concernés.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège social où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ce registre.

6.3 Chaque Actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier, en adressant une notification écrite à la Société, leur adresse indiquée dans le registre des Actionnaires.

6.4 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société, ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet

Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite à la Société à son siège social, ou à toute autre adresse indiquée par la Société périodiquement.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme porteuse unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. Dans l'hypothèse où une action est détenue par un usufruitier et un nu-proprétaire, l'usufruitier sera considéré comme étant le seul propriétaire en relation avec la Société et exercera donc tous les droits attachés à cette action, sauf disposition contraire dans la convention ou l'acte d'usufruit concerné.

6.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à quatre décimales. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.7 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le Transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de Transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de Transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions applicables au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du Transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions à émettre.

7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Toutes conditions auxquelles l'émission d'action peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions de fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie particulière ne seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à certains intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des actions d'un Compartiment en particulier ou d'une Catégorie en particulier seront émises à des personnes ou entités qui ont signé un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une certaine période et jusqu'à un certain montant;

(c) imposer des conditions à l'émission d'actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, prélever une commission de souscription et il peut renoncer partiellement ou entièrement à cette commission de souscription;

(f) limiter la propriété d'actions dans une Catégorie en particulier à un certain type de personnes ou d'entités;

(g) décider que les paiements pour les souscriptions à des actions devront être réalisés intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appel de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment ou la Catégorie concernée.

7.4 Les actions au sein des Compartiments seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment.

7.6 Le Conseil d'Administration peut conférer le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions à chacun de ses membres ainsi qu'à tout délégué à la gestion journalière, fondés de pouvoir ou autres mandataires dûment autorisés.

7.7 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter, en totalité ou en partie, des demandes de souscription pour des actions.

7.8 Sauf dispositions contraires prévues dans le Mémoire, la Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des actions de cette manière.

8. Art. 8. Rachat des actions. Droit de rachat des Actionnaires

8.1 Sauf dispositions contraires prévues dans le Mémoire, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Mémoire, pour autant que tout document pertinent ait été reçu par la Société.

8.3 Sauf dispositions contraires prévues dans le Mémoire, le prix de rachat par action des actions d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée d'une commission de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions au sein d'un Compartiment.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en

deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Évaluation ou à tout moment durant un Jour d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des actions d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et/ou de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée selon le Conseil d'Administration et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement lors du Jour d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 La Société peut, de manière discrétionnaire, décider, à la demande d'un Actionnaire, de procéder (en partie ou en totalité) au paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature en attribuant à cet Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs constitué en relation avec telle(s) Catégorie(s) de valeur égale à celle des actions à racheter (calculée suivant la procédure décrite à l'article 12) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres Actionnaires de la ou des Catégories concernée(s). L'Actionnaire concerné pourra subir des frais de courtage et/ou d'imposition locale sur tout transfert ou vente de valeurs mobilières reçues en contrepartie du rachat. L'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat d'actions sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

Rachats forcés

8.10 Les actions peuvent être rachetées à l'initiative de la Société conformément à, et dans les circonstances décrites dans, le présent article. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter des actions de toute Catégorie et de tout Compartiment au pro rata entre les Actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation moyennant respect du mécanisme

de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment et/ou Catégorie dans le Mémoire, le cas échéant;

(b) procéder au rachat forcé des actions;

- détenues par une Personne Non-Éligible, telle que définie à, et conformément aux dispositions de, l'article 11.1 des présents Statuts;

- dans le cas de liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 29 des présents Statuts;

- détenues par un Actionnaire qui, dans une période de temps définie par la Société, n'effectue pas toute contribution requise ou tout autre paiement au Compartiment concerné (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dû en cas de défaut) conformément aux termes de sa convention ou de son engagement de souscription envers le Compartiment concerné et/ou conformément aux dispositions du Mémoire;

- en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans la convention de souscription ou l'engagement de l'Actionnaire et dans le Mémoire.

9. Art. 9. Conversion des actions.

9.1 Sauf dispositions contraires prévues dans le Mémorandum, un Actionnaire peut convertir la totalité ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémorandum.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée; une commission de conversion pourra être supportée. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier si:

(a) la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne cesse après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Sous réserve de conversion de devises (le cas échéant) les produits résultant du rachat des Actions d'origine seront appliqués dès que les fonds relatifs à la souscription à des actions dans la nouvelle Catégorie vers laquelle les actions d'origines sont converties.

9.7 Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des actions à racheter a été suspendu tel que prévu par l'article 8 des présents Statuts. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à souscrire est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante de souscription de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.8 Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des actions d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière la plus appropriée selon le Conseil d'Administration et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement lors du Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.9 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cette phrase sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.10 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 Toute cession, transfert, échange, mise en gage, dépôt ou autre mise en garantie ou sûreté d'actions (un Transfert) de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans tout Compartiment est soumis aux dispositions du présent article 10.

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans un Compartiment, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) ce Transfert résulterait en une violation de toute loi ou réglementation luxembourgeoise ou de toute autre juridiction ou qui soumettrait la Société ou un Compartiment à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, telles que déterminées par la Société;

(b) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la U.S. Investment Company Act;

et

(d) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) ce Transfert soit approuvé au préalable par le Conseil d'Administration qui ne pourra refuser l'approbation sans raison valable;

(ii) le cessionnaire prouve de manière satisfaisante à la Société que ce cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible, et que le Transfert proposé ne viole aucune loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toute loi relative aux valeurs mobilières) y applicable; et

(iii) la cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible.

10.3 Des restrictions supplémentaires concernant le Transfert peuvent être décrites dans le Mémoire en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s) auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles ne sont pas respectées.

11. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions. Personnes Non-Eligibles

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions à toute personne physique ou morale:

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société; ou

(b) s'il peut en résulter une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère (y compris les loi et réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); ou

(c) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée des conséquences fiscales ou financières désavantageuses qu'elle n'aurait pas subies autrement; ou

(d) si l'individu ou l'entité légale n'est pas un Investisseur Averti ou est une Personne U.S. (tel que le terme est entendu dans les U.S. securities laws);

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles)

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un Transfert d'actions, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation avec les actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4 L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment a une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque jour d'évaluation tel que indiqué dans le Mémoire en ce qui concerne chaque Compartiment (un Jour d'Évaluation). La devise de référence de la Société est l'Euro (EUR).

12.2 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera sous la supervision de la Société la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière qui suit: chaque Catégorie participe dans le Compartiment selon le portefeuille et les droits de distributions attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à un Jour d'Évaluation donné, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à ce Jour d'Évaluation représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à ce Jour d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie seront investis de manière commune dans un Compartiment, mais soumis à des différentes structures de frais, distributions, cibles commerciales, devises ou d'autres caractéristiques spécifiques telles qu'indiquées dans le Mémoire. Une Valeur Nette d'Inventaire individuelle par action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à ce Jour d'Évaluation divisée par le nombre d'actions en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à ce Jour d'Évaluation.

(b) Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(i) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les dettes de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés au Jour d'Évaluation concernée.

(c) La valeur des avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(ii) la valeur des actifs cotés ou négociés sur une bourse d'échange ou sur tout autre marché réglementé (y compris les parts ou actions de fonds sous-jacents de type fermé et cotés) est basé sur le dernier prix disponible sur la bourse d'échange ou le marché réglementé étant le marché principal pour ces actifs;

(iii) la valeur des actifs négociés sur tout autre marché réglementé est basé sur leurs dernier prix disponible;

(iv) dans le cas où les actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse d'échange ou tout autre marché réglementé, ou si, en ce qui concerne les actifs cotés ou négociés sur toute bourse d'échange ou autre marché réglementé tel que décrit ci-dessus, le prix déterminé conformément au point (ii) ou (iii) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces avoirs sera basée sur leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

(v) la valeur liquidative des contrats futures, spot, forward ou d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses d'échange ou autres marchés réglementés consistera en leur valeur nette liquidative déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de manière cohérente à chaque type de contrat. La valeur nette liquidative des futures, spot, forwards ou contrats d'options négociés sur des bourses d'échange ou autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix de ces contrats sur les bourses et/ou autres marchés réglementés concernés sur lesquels ces futures, spot, forwards ou contrats d'options sont négociés par la Société, toutefois le future, le spot le forward ou le contrat d'option ne peut être liquidé au jour où les avoirs nets sont calculés, la base de calcul de la valeur nette liquidative de ce contrat opération sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable;

(vi) les parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPCs) de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions des documents d'émission spécifiques des OPC concernés ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle (c'est-à-dire, des estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont en règle générale pas utilisées aux fins de souscriptions et rachats ou pouvant être fournies par une source de cotation - y compris le gestionnaire des investissements de l'OPC sous-jacent - autre que l'agent administratif du fonds sous-jacent) si elles sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur base des valeurs nettes d'inventaire non officielles des OPCs peuvent différer de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée au Jour d'Évaluation concerné sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents administratifs des OPCs. Cependant, cette Valeur Nette d'Inventaire est définitive et contraignante nonobstant une détermination ultérieure différente. Dans l'hypothèse d'un événement d'évaluation n'étant pas reflété dans la dernière valeur nette d'inventaire disponible de ces actions ou parts émises par ces OPCs, l'évaluation des

actions ou parts émises par ces OPC peut être estimée avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration afin de prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants se qualifient comme événement d'évaluation (sans limitation): appels de capital, distributions ou rachats effectués par les OPCs ou par un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents ainsi que des événements ou développements majeurs affectant soit l'investissement sous-jacent, soit l'OPC lui-même;

(vii) la valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas admis à la cotation officielle sur une bourse d'échange ou négociés sur un marché réglementé et dont l'échéance est de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est considérée être sa valeur nominale, augmentée des intérêts courus. Les instruments du marché monétaire avec une échéance de 90 jours ou moins et qui ne sont pas négociés sur un marché seront évalués par la méthode des coûts amortis, s'approchant de la valeur de marché;

(viii) toutes les autres valeurs mobilières et ou autres actifs permis, ainsi que tout actif mentionné ci-dessus pour lequel l'évaluation conformément aux sous-paragraphes ci-dessus n'est pas possible ou praticable ou ne serait pas représentative de leur juste valeur, seront évalués à la juste valeur de marché, déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration.

(d) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif peut lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, eu égard aux standards usuels de prudence et de diligence, se fier, sauf erreur manifeste, à des évaluations fournies soit (i) par différentes sources de cotation disponibles sur le marché tels que les agences de pricing ou par les administrateurs ou gestionnaires de fonds, (ii) par les prime brokers et courtiers, ou (iii) par un ou des spécialistes dûment autorisé(s) à cet effet par le Conseil d'Administration. Finalement, lorsqu'aucun prix ne peut être établi ou lorsque l'évaluation ne peut être évaluée de manière correcte, l'Agent Administratif peut se fier sur l'évaluation fournie par la Société.

(e) Si (i) une ou plusieurs sources de cotation ne sont pas en mesure de fournir des évaluations à l'Agent Administratif pouvant avoir une incidence importante sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou si (ii) la valeur d'un actif de la Société ne peut être déterminé aussi rapidement et de manière aussi précise que requise, l'Agent

Administratif est autorisé à ne pas calculer de Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence, à ne pas déterminer les prix de souscription, de conversion et de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif dès qu'une telle situation se présentera. Le Conseil d'Administration pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 13 ci-dessous.

(f) Tous les actifs libellés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concernée sera convertie conformément à la procédure décrite dans le Mémoire. La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être arrondie au centime supérieur ou inférieur de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées est calculée.

12.3 Pour les besoins du présent article 12,

(a) les Actions qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation par rapport auquel cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les Actions de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné(e) seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur au Jour d'Évaluation; et

(d) lorsque la Société s'est engagée à un Jour d'Évaluation à:

(i) acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;

(ii) vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu toutefois que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

12.4 Allocation des actifs et engagements

(a) Les actifs et engagements de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce

Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs et obligations et revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(iii) lorsque qu'un actif découle d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les livres de la Société à la ou aux mêmes Catégorie(s) auxquelles appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée à la même ou aux Catégorie(s) correspondantes;

(iv) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un actif relevant d'une ou de plusieurs Catégorie(s) déterminée(s) au sein d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Catégories déterminée(s) au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Catégorie(s) au sein de ce Compartiment;

(v) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un Compartiment particulier, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au pro rata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration, étant entendu que (i) lorsque les actifs de plusieurs Compartiments sont tenus en un seul compte par un agent de la Société, le droit respectif de chaque Compartiment correspondra à la portion proportionnelle résultant de la contribution du Compartiment concerné au compte, et que (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour le compte du Compartiment, telle que décrite dans le Mémoire;

(vi) en cas de distribution aux Actionnaires d'une Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de celle-ci sera réduite du montant équivalent à cette distribution.

12.5 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(b) afin d'écartier tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par action et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société;

(c) la Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment sera mise à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société et consultable aux bureaux de l'Agent Administratif dès que finalisée et la Société fera son possible afin que la Valeur Nette d'Inventaire soit établie endéans les 2 (deux) jours ouvrables à compter du Jour d'Évaluation concerné (sauf dispositions contraires définies par rapport à un Compartiment dans le Mémoire), bien que dans certaines circonstances, la Valeur Nette d'Inventaire peut être mise à disposition plus tard. La Société ne peut accepter de responsabilité pour des erreurs ou retards de publication ou pour la non publication des prix;

(d) le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur des actifs de la Société.

12.6 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

(c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

13. Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie par ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions d'une Catégorie dans un Compartiment:

(a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses d'échange ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment y cotés; ou

(b) lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer, ou d'évaluer, des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment; ou

(c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement de ce Compartiment ou le prix ou la valeur actuelle sur une bourse ou un autre marché des actifs attribuables à ce Compartiment; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions, ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) dans les circonstances décrites à, et conformément à, l'article 12.2(e) ci-dessus; ou

(f) lorsque pour une raison quelconque les prix d'un investissement appartenant au Compartiment ne peut être déterminé raisonnablement, de manière rapide et précise; ou

(g) sur publication d'une convocation d'une Assemblée Générale afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou d'un ou plusieurs Compartiment(s).

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

13.3 Une telle suspension n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, de conversion ou de rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, dans quel cas les Actionnaires peuvent notifier la Société qu'ils veulent retirer leur demande. Si aucune notification n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

13.5 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter de manière négative les intérêts des Actionnaires ou en cas de demandes massives de rachat dans un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir procédé, dès que possible, aux ventes nécessaires de valeurs mobilières ou d'autres actifs pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi calculée.

14. Art. 14. Gestion.

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres. La majorité des membres du Conseil d'Administration sera à tout moment domiciliée au Luxembourg. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 5\bis de la Loi sur les Sociétés.

14.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restants, une Assemblée Générale sera rapidement convoquée par le réviseur d'entreprises et tenue afin d'élire les nouveaux administrateurs.

15. Art. 15. Réunions du conseil d'administration.

15.1 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion à Luxembourg, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

15.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion se tenant à Luxembourg. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est

pas requise pour une réunion se tenant au lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir que si (i) la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) si le Président est présent ou représenté. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents physiquement à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

15.8 Tout administrateur doit être physiquement présent aux réunions du Conseil d'Administration ou dûment représenté (tel que déterminé à l'article 15.5).

16. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

18. Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société. La gestion de la Société se fera à Luxembourg.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiment(s) ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiment(s). Les règles de composition, fonctions, devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

19. Art. 19. Pouvoir de signature.

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Président et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

19.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

20. Art. 20. Nomination du gestionnaire en investissements.

20.1 La Société peut conclure avec toute société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) l'entité concernée fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 21 des présents Statuts. La convention de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation de ces conventions, qui seront sinon conclues pour une durée indéterminée.

20.2 Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou sous seing privé.

21. Art. 21. Politiques et Restrictions d'investissement.

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de diversification des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration

et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

- (a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et
- (b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

22. Art. 22. Conflits d'intérêts.

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou en soit administrateur, associé, agent ou employé.

22.2 Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

22.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Le terme «intérêt contraire», tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclura pas une relation avec ou sans intérêt relatif à une affaire, une position ou une transaction impliquant le Gestionnaire, le dépositaire ou toute autre personne, société ou entité telle que déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

22.4 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

23. Art. 23. Indemnisation.

23.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

23.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

24. Art. 24. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.

24.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

24.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

25. Art. 25. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

25.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédent.

25.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

25.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

26. Art. 26. Notification, Quorum, Notices de convocation, Procurations et Vote.

26.1 Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

26.2 Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux administrateurs (y compris le Président) agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils

sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital le requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

26.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocations seront adressées uniquement par lettres recommandées.

26.4 Chaque action donne droit à un vote, sous réserve de l'article 11.3.

26.5 Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

26.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

26.7 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des Actionnaires et obligataires.

26.8 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

26.9 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

26.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

26.11 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

26.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

26.13 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits en vue de leur utilisation devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

27. Art. 27. Assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.

27.1 Les Actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

27.2 De plus, les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'actions.

27.3 Les dispositions de l'article 26 s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requiert autrement.

28. Art. 28. Reviseurs d'entreprises agréés.

28.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

28.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

29. Art. 29. Liquidation ou Fusion de compartiments ou Catégories d'actions.

29.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation

économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet. La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

29.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

29.3 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon l'article 29, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votants à cette assemblée.

29.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit telle que définie par la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six mois. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

29.5 Les actions rachetées seront annulées.

29.6 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment ou à un autre OPC organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux OPC, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

29.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 29.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

29.8 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre OPC en référence à l'article 29.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre OPC nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné(e) prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un OPC luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un OPC étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

30. Art. 30. Année comptable. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

31. Art. 31. Comptes annuels.

31.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

31.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ensemble avec leur rapport et les documents afférents, tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

31.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

32. Art. 32. Affectation des bénéfices.

32.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

32.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

32.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

32.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieu et heure déterminés par le Conseil d'Administration périodiquement.

32.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

32.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux Catégorie(s) émise(s) dans le Compartiment respectif.

32.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

33. Art. 33. Dépositaire.

33.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) et qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de banque dépositaire.

33.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois une autre institution financière qui agira comme dépositaire et en ce faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

34. Art. 34. Liquidation.

34.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

34.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

34.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

34.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés, selon le cas, sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

34.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

34.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

34.7 Le ou les liquidateur(s) réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

34.8 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

35. Art. 35. Loi applicable.

35.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés Commerciales conformément à l'article 1.2.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prendre note que les actions émises par la Société ont été entièrement libérées par les Actionnaires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de prendre note que le Réviseur d'Entreprises émettra le Rapport d'Evaluation et que la Société transmettra aux Actionnaires le Rapport d'Evaluation dès qu'il sera disponible.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués, approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, B. BARTHEL, S. FERRANTE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38778. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010128673/1873.

(100145412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Cominvest Rolling Europa Bonus Chance Fonds 2, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der cominvest Rolling Europa Bonus Chance Fonds 2 mit Ablauf des 5. Oktober 2010 aufgelöst wurde.

Senningerberg, Oktober 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft .

Référence de publication: 2010136255/755/7.

Delta Yachting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.067.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59527 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118491/9.

(100134864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.047.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010118492/11.

(100134913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118496/10.

(100134974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Euro Apple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 135.068.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118497/10.

(100134755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Europressing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2010.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

EUROPRESSING S.A.

Référence de publication: 2010118527/14.

(100135196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 55.475.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010118528/10.

(100135103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Finance and Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02/092010.

Signature.

Référence de publication: 2010118529/10.

(100135193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Farton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 49.230.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118531/10.

(100135027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 20 août 2010 que la société Patron Investments III S.à r.l., a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron ES Holdings II S.à r.l. ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.170.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010118523/14.

(100134906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Filaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 79.225.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010118532/10.

(100135158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

ERBO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 16, route de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 141.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118521/10.

(100135030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

ERC Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.075.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118522/10.

(100135135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Farton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.229.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118530/10.

(100135026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Fitox Soparfi AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 103.719.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118533/11.

(100134682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Digicel French Caribbean Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.047.

Les comptes annuels pour la période du 4 avril 2006 (date de constitution) au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010118493/12.

(100135014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118495/10.

(100134973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Euro Dinero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.830.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118498/10.

(100134756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.000.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118499/10.

(100134757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.650.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118503/10.

(100135113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.694.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118507/10.

(100135183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Monsieur Sébastien WIANDER s'est démis de sa fonction de membre du Comité de direction avec effet au 15 juillet 2010.

Luxembourg, le 01 SEP. 2010.

EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG en abrégé "EXPERTA LUXEMBOURG"

Société anonyme

Mireille Wagner / Christine Racot

Référence de publication: 2010118509/13.

(100134803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Edicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118510/10.

(100135028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Edonis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 32.396.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118512/10.

(100134819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.
